

Projet de déviation de la route 117 à Labelle et L'Annonciation

## Étude sur la mise en évidence des agglomérations contournées par des stratégies d'aménagement du paysage

### Partie 1 – Possibilités d'ouverture des champs visuels

Préparé par  
Ulysse Girard, consultant en aménagement

Pour  
Guy D'Astous, A.R.P.S.E.,  
Direction des Laurentides-Lanaudière  
Ministère des Transports

Septembre 2002

**Ulysse Girard**

Consultant en aménagement - paysage

1071, St-Vallé, Montebello (Québec) J2E 2T4, (514) 278-4177, [ugirard@montebello.com](mailto:ugirard@montebello.com)

## Introduction

Les études d'impact sur l'environnement effectuées pour les projets de déviation de la route 117 à Labelle et à L'Annonciation ont identifiées un enjeu majeur que soulève ces projets.

« L'expérience a démontré que les projets de type déviation sont la source de répercussions directes sur les activités économiques des agglomérations urbaines contournées. [...] Le ministère des Transports a établi, par l'entremise d'une enquête origine-destination, que 80% des usagers de la route 117 sont habituellement en transit et que le nombre de ceux-ci qui s'arrête à L'Annonciation est faible (environ 8%) [mêmes chiffres pour Labelle]. [...] Une telle situation va nécessairement avoir des répercussions sur le niveau de rentabilité des entreprises touchées. La vitalité de l'ensemble de l'activité commerciale de la municipalité sera directement affectée suite à l'ouverture de la route. »<sup>1</sup>

La présente étude a pour but d'évaluer les possibilités que présente l'aménagement du paysage comme mesure d'atténuation à cette problématique. On miserait dans ce cas sur les formes et le caractère du paysage de la route déviée pour garder les agglomérations contournées bien présentes à l'esprit des usagers de la route 117.

Deux pistes sont explorées. On se demande premièrement si le contexte du projet d'aménagement routier, tel que proposé en date du 27 août 2002, permet d'envisager l'ouverture de vues sur les agglomérations contournées, depuis les segments de route projetés. Pour ce faire, le bassin visuel que devrait présenter les segments de route projetés sont simulés avec le logiciel Vertical Mapper 2.6. Deuxièmement, une première réflexion sur des concepts d'aménagement des carrefours de la route 117 qui permettraient de mieux y signifier la présence des agglomérations contournées est effectuée. La présente partie du rapport présente les résultats de la première piste, soit l'évaluation des possibilités d'ouverture du champ visuel.

---

<sup>1</sup> Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2001. Déviation de la route 117 à L'Annonciation ; résumé de l'étude d'impact sur l'environnement. p.14

## Zone d'étude

### Labelle

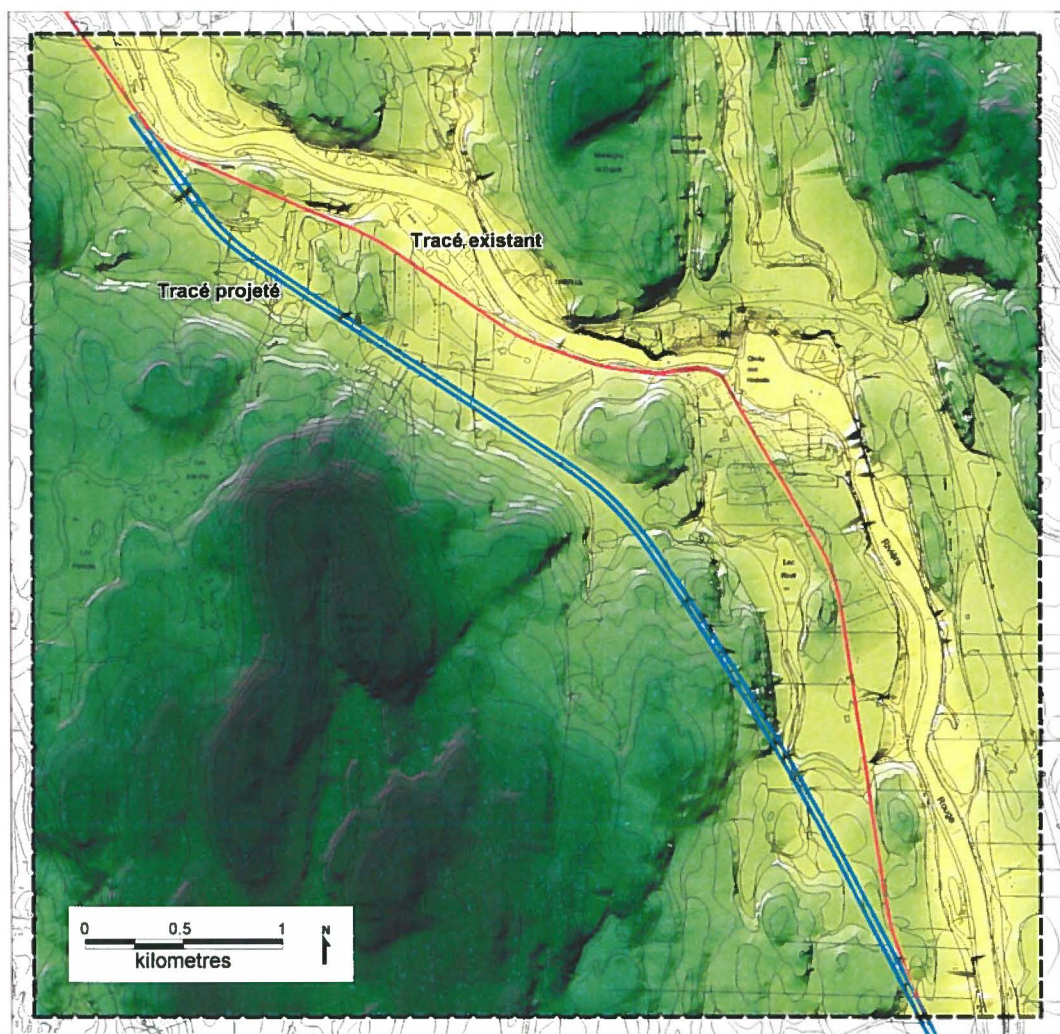


Figure 1, Zone d'étude - Labelle

# L'Annonciation

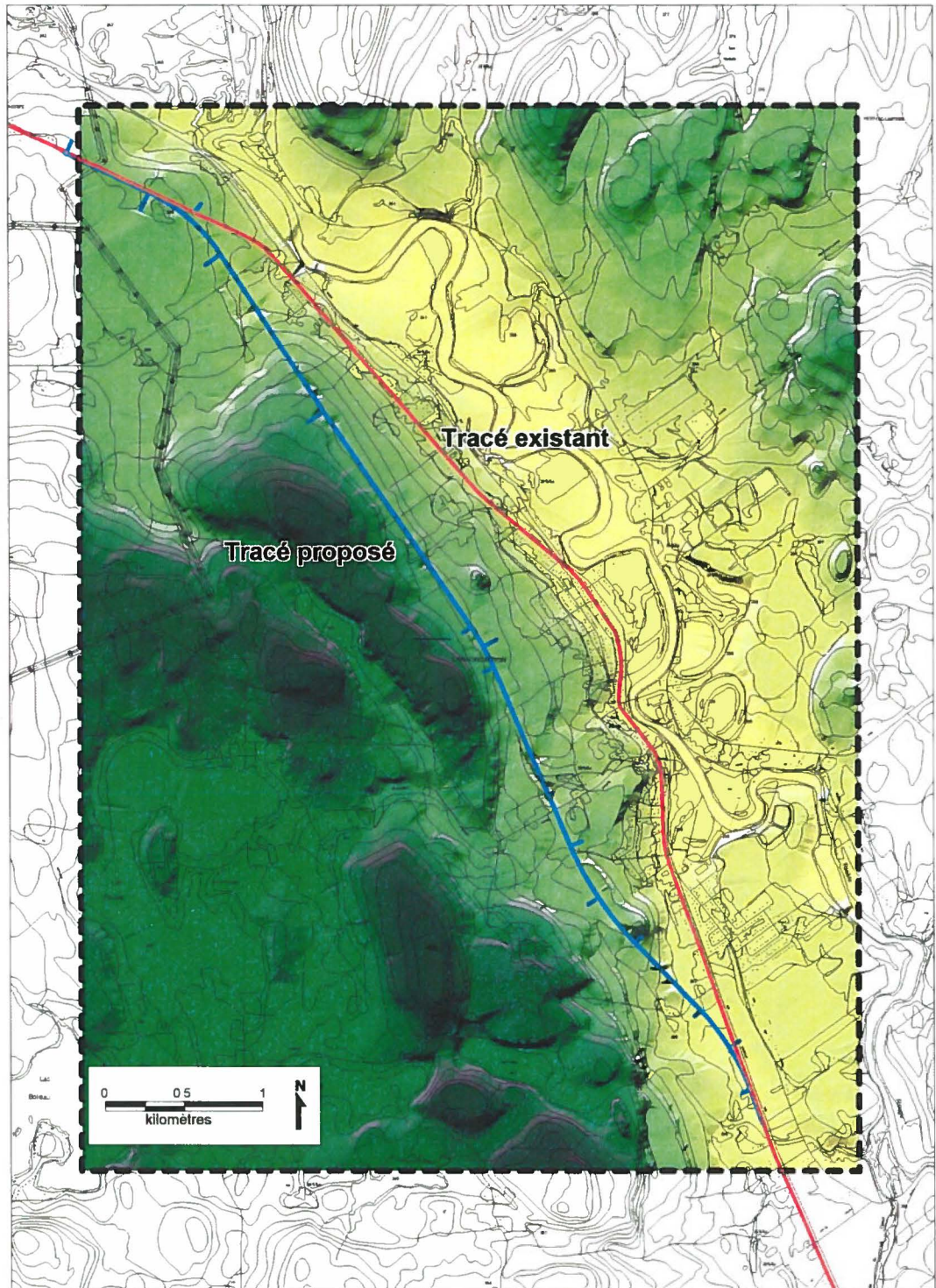


Figure 2, Zone d'étude - L'Annonciation

## Possibilités d'ouverture du champ visuel

Les possibilités d'ouverture du champ visuel sont évaluées en simulant le « bassin visuel » de la route projetée, c'est-à-dire les portions du territoire qui s'offriront à la vue des usagers en tenant compte de la topographie et du cadre bâti. En ne tenant pas compte de la végétation, on peut identifier des ouvertures visuelles qui pourraient être aménagées par du déboisement. Le type de vues qui est ici recherché sont celles qui présenteraient les agglomérations contournées depuis les segments de route projetés.

### Labelle

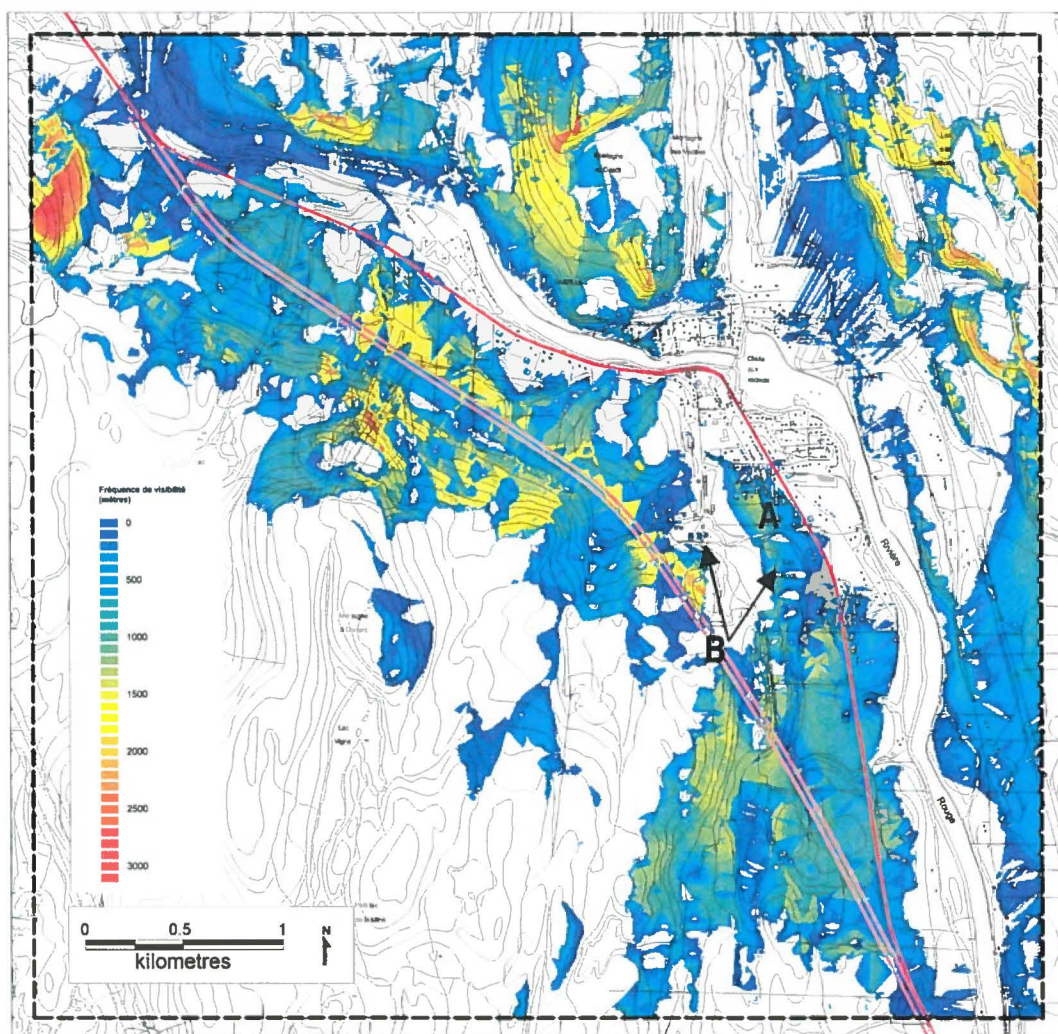


Figure 3, Bassin visuel - Voie de contournement de Labelle

Dans le cas de Labelle, la simulation effectuée suggère que le cœur de l'agglomération ne sera pas visible depuis le segment projeté de la route 117. Seul un petit ensemble de résidences est potentiellement visible (figure 3, point "A"). Une évaluation plus approfondie révèle toutefois qu'il n'est pas opportun d'ouvrir cette vue. Il apparaît d'abord que cette ouverture visuelle, par sa taille et ses composantes, ne peut signifier très fortement la présence de l'agglomération de Labelle. De plus, le secteur qui devrait être déboisé pour l'ouverture de la vue constitue un tampon végétal pour un cours d'eau situé en milieu agricole (figure 4).

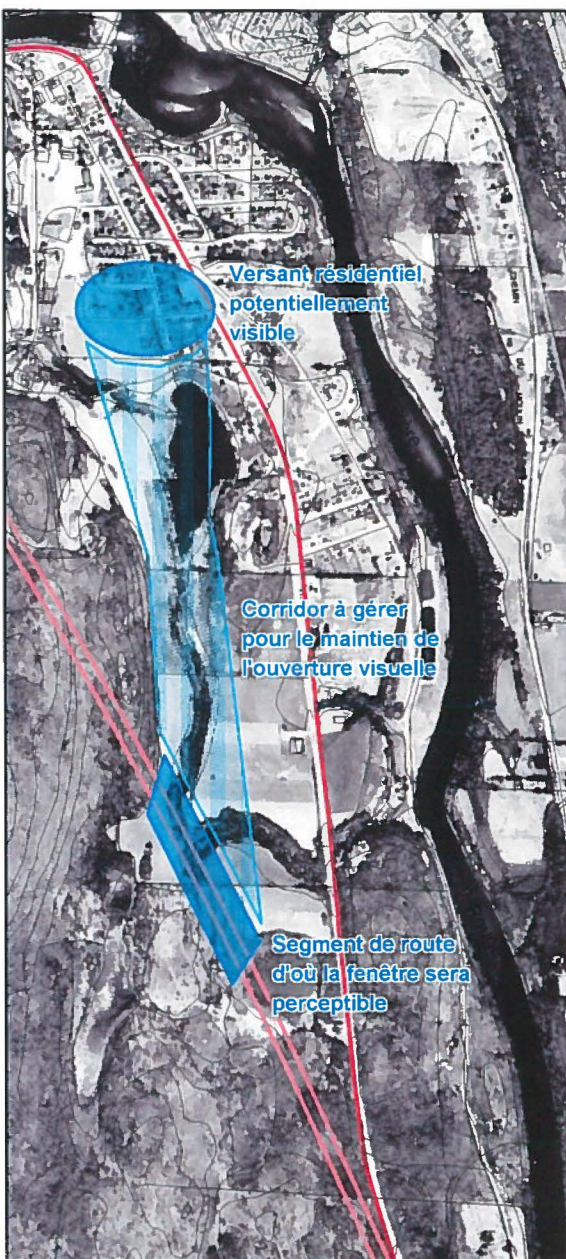


Figure 4, Ouverture potentielle sur un versant résidentiel et corridor à aménager pour la création et le maintien de cette ouverture.

Lors de l'étude d'impact sur l'environnement, une ouverture visuelle avait été pressentie (figure 3, point "B"). La simulation a révélée que cette vue ne serait pas possible puisque ce secteur de la route projeté est dans une situation de déblai important (jusqu'à 15 m de hauteur). En résumé, la voie de contournement projetée à Labelle ne présente aucun potentiel significatif pour l'ouverture de vues sur le secteur bâti du milieu villageois.

# L'Annonciation

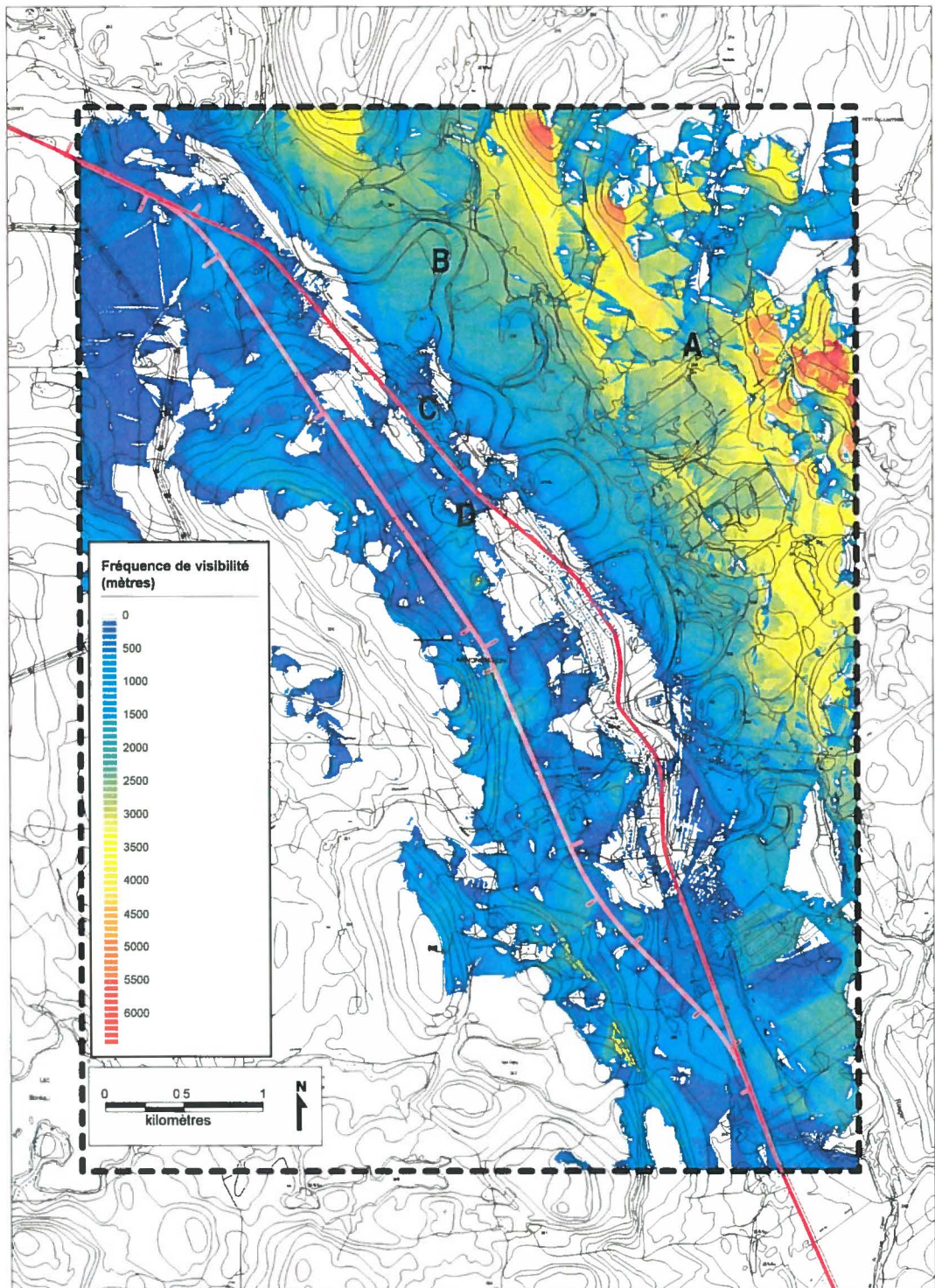


Figure 5, Bassin visuel – Voie de contournement de L'Annonciation.

Dans le cas de L'Annonciation, la simulation effectuée suggère que la voie de contournement projetée n'offrira aucune possibilité d'ouverture visuelle sur le secteur bâti du milieu villageois. La forme convexe du relief séparant la route projetée du secteur bâti est aussi dans ce cas responsable de cette configuration du champ visuel. Par contre, des vues étendues semblent pouvoir être aménagées sur le versant est de la vallée de la rivière Rouge (A) et sur la rivière elle-même (B). Un certain potentiel d'ouverture semble présent dans un secteur au nord de L'Annonciation (C) mais comme il s'agit d'un secteur périphérique de l'agglomération, l'intérêt que peut présenter cette vue pour la signification de la présence de L'Annonciation est faible. En ce sens, il serait beaucoup plus avantageux de miser sur le potentiel d'ouverture qui entoure l'hôpital (D). L'hôpital de L'Annonciation est un élément fort du paysage local et le fait de le conserver présent dans le champ visuel de la route 117, pourrait contribuer à conserver (par association) la municipalité présente à l'esprit des usagers de la route. Par l'architecture du bâtiment, on pourra comprendre qu'on passe derrière le bâtiment et, par conséquent, que l'axe traditionnel de développement se situe de l'autre côté de celui-ci. Le degré d'ouverture devra être dosé en fonction du besoin de tranquillité propre à l'hôpital.

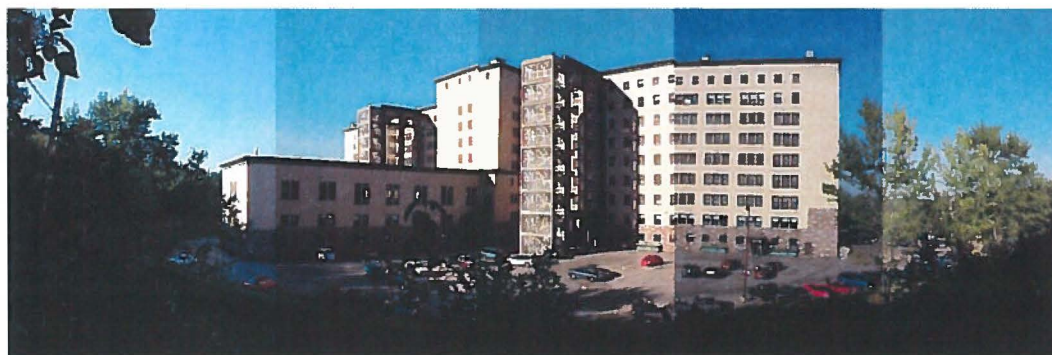


Figure 6, Vue de l'arrière de l'hôpital de L'Annonciation

L'étude sur les possibilités d'ouverture visuelle de la voie de contournement de L'Annonciation a aussi révélé que des vues d'intérêt peuvent être ouverte sur la rivière Rouge et le versant est de sa vallée. Compte tenu de l'importance de la rivière rouge dans le paysage régional, il pourrait être pertinent d'exploiter ces possibilités, ce qui pourrait être fait à l'intérieur de la même fenêtre portant sur l'hôpital. Une étude plus détaillée est nécessaire à l'identification précise des surfaces à déboiser.



**Surface  
approximative  
à déboiser**

Figure 7, Surface approximative à déboiser pour l'ouverture d'une vue sur l'arrière de l'hôpital de L'Annonciation et la vallée de la rivière Rouge.

## Bibliographie

---

LAURIN, Serge. 1995. Histoire des Laurentides. Institut de recherche sur la culture. 893 p.

Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2002. Caractérisation et évaluation des paysages du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117. 81p.

Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2001. Déviation de la route 117 à L'Annonciation; résumé de l'étude d'impact sur l'environnement. 18p.

Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2001. Déviation de la route 117 à Labelle; résumé de l'étude d'impact sur l'environnement. 19p.

Ministère des Transports. 1998. Atlas des transports Laurentides. 78 p.

Ministère des Transports. 1997. Vers un plan de transport pour les Laurentides; diagnostique.